



**BANQUE**  
DE  
**PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, Paris

---

**CAPITAL : 200 MILLIONS DE FRANCS**

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Du 28 Mars 1922

---

**RAPPORTS ET RÉOLUTIONS**

---

PARIS

**IMPRIMERIES VIEILLEMARD**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLION SIX CENT MILLE FRANCS

Rue de la Glacière, 16

1922



# BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS

## Conseil d'Administration :

MM. ED. NOETZLIN, *Président honoraire*,  
G. GRIOLET, *Président*,  
S. DERVILLÉ, *Vice-Président*,  
J. CAMBON, *Vice-Président*,  
A. BÉNAC, *Administrateur*,  
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —  
J. KULP, —  
R. LEHIDEUX, —  
C<sup>te</sup> F. PILLET-WILL, —  
E. STERN, —

## Censeurs :

MM. A. SAINT et G. TEYSSIER.

## Commissaires

POUR L'EXERCICE 1922

MM. R. SAUTTER et le C<sup>te</sup> DE LYROT.

**Directeur Général** ..... : M. H. FINALY.  
**Directeurs**..... : MM. E. MORET, J. CHEVALIER, H. CHABERT,  
J. REIN, E. OUDOT et L. WIBRATTE.  
**Secrétaire Général**..... : M. A. ATTHALIN.  
**Directeurs-Adjoints**..... : MM. J<sup>h</sup> CHOPPIN DE JANVRY, C. COUTURE,  
H. JAHAN et ADRIEN JACQUES.  
**Chef du Contrôle**..... : M. A. STOSKOPF.  
**Sous-Directeurs**..... : MM. H. BALLEZ-BAZ, P. GRUNEWALD,  
E. DE LA LONGUINIÈRE et G. RENARD.

## Fondés de Pouvoirs :

MM. E. LAVECH, J. BÉNARD, A. GOUIN, P. HARENG, M. BOYER,  
G. DACHER, E. DAVEAU, G. GOULLY, A. KAIRIS, C. PLANCHE, R. TAVERNIER,  
E. BERTIAUX, J. CROUZEVIALLE, P. DOUBLET, M. HARBLEY.

# BANQUE

DE

# PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 200 MILLIONS DE FRANCS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 28 Mars 1922

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport des Commissaires.

Résolutions de l'Assemblée.

Comptes de l'Exercice 1921.

PARIS

IMPRIMERIES VIEILLEMARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLION SIX CENT MILLE FRANCS

Rue de la Glacière, 16

1922

BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 28 Mars 1922

---

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le compte rendu des opérations effectuées par votre Société en 1921 et son Bilan arrêté au 31 Décembre dernier.

Le bénéfice net de l'Exercice s'élève à Fr. 25.763.498,36.

Nous sommes ainsi en mesure de vous proposer la distribution, aux actions anciennes, d'un dividende de Fr. 65. égal à celui de l'année passée, et le report au prochain Exercice d'un solde de Fr. 1.641.990,12.

Vous tiendrez assurément ce résultat pour satisfaisant, particulièrement eu égard à la crise économique qui sévit actuellement en France comme dans tous les pays et qui, nous ne devons pas vous le dissimuler, peut être de nature à influencer sur les résultats de l'Exercice en cours et des Exercices suivants.

Lors de votre précédente Assemblée ordinaire, nous vous signalions le développement de cette crise, commencée un an auparavant et qui n'a fait depuis que s'accroître. La situation qu'elle a créée contraste de tous points avec la période d'activité intense qui a suivi la cessation des hostilités. Elle se caractérise par la diminution de la consommation, le ralentissement consécutif de la production, les besoins de trésorerie de la grande industrie, la baisse des valeurs de bourse et la restriction générale du crédit.

Nous estimons qu'il faut envisager cette situation sans pessimisme, mais avec tout le sérieux qu'elle comporte.

Plusieurs indices favorables se sont manifestés récemment : progrès dans le rendement agricole et la reconstitution des régions dévastées, rééquilibre de la balance commerciale, amélioration graduelle du change, diminution de la Dette de l'Etat envers la Banque de France, augmentation de la productivité des impôts : tous ces éléments révèlent l'énergique effort poursuivi par notre pays.

Mais, d'autre part, la France, qui est la nation la plus durement atteinte par les charges et les dévastations de la guerre, se voit obligée de faire à l'ennemi vaincu l'avance des réparations qui lui incombent et qui, cependant, depuis trois ans, pèsent sur nos budgets. Cette charge est d'autant plus lourde que nos revenus sont diminués par l'appauvrissement des pays qui sont nos principaux débiteurs et que nos exportations sont entravées par l'insuffisance des moyens de paiement de ceux qui pourraient être nos acheteurs.

Quant à nous, nous continuerons à coopérer de tout notre pouvoir au grand effort commun qui s'impose pour le relèvement économique de la France.

C'est dans cette vue que nous avons procédé, l'année dernière, à l'augmentation à 200 millions de francs du capital de votre Société.

Nous avons utilisé l'autorisation que vous nous aviez donnée en 1919 de créer, au moment opportun, par simple décision du Conseil d'administration, une nouvelle tranche de 50 millions de francs. Nous avons, en effet, considéré qu'étant donné l'incertitude des temps actuels, la première occasion propice devait être saisie.

L'opération a obtenu un brillant succès par lequel vous avez affirmé une fois de plus votre confiance dans la gestion de votre Société. Vous avez reconnu, en souscrivant les cent mille titres nouveaux, qu'il était de votre intérêt d'accroître les moyens d'action de la Banque, en sorte qu'elle puisse, dès la reprise, jouer le rôle qu'on est en droit d'attendre d'elle.

Etant donné la situation générale que nous vous avons exposée, les créations de Sociétés ont été relativement peu nombreuses en 1921 et les augmentations de capital moins importantes qu'au cours des années précédentes. Le public a donné sa faveur aux valeurs à revenu fixe, particulièrement à celles qui bénéficient de la garantie de l'Etat.

La Bourse des valeurs qui est, pour ainsi dire, le baromètre de la vie économique, a exactement enregistré cette situation.

Dans presque tous les compartiments, la cote a fléchi en raison de réalisations multipliées dues, soit à des besoins de liquidité, soit au désir de souscrire aux nombreuses émissions nouvelles d'obligations ou bons portant un intérêt élevé, soit enfin à des ventes forcées effectuées par les sequestres des biens ennemis.

Le Gouvernement se préoccupe actuellement de rétablir la liberté de négociation des Rentes. On doit espérer que cette mesure aura pour effet de vivifier la Bourse en reconstituant un ample marché de fonds publics susceptibles d'employer une grande part de l'épargne nationale et d'absorber les offres sans fléchissement notable, même aux époques de crise.

La coopération avec la Bourse a toujours été l'un des objets principaux de l'activité de votre Société. Nous ne manquerons donc pas, dans l'avenir, d'apporter notre entier concours à la réalisation de toutes les mesures tendant à rendre sa place au marché des valeurs, l'un des organes les plus importants de la vie financière du pays.

Nous avons participé au placement des Bons de la Défense Nationale et des titres émis pour la reconstitution des régions dévastées : Emprunts du *Crédit National*, des *Houillères du Nord et du Pas-de-Calais*, de l'*Industrie Sucrière Française*, de la *Grosse Métallurgie*, du *Groupement des Industriels Alsaciens*, de la *Société Anonyme des Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey*.

Nous avons étudié tout spécialement les formules applicables aux Emprunts municipaux émis pour faciliter le paiement des indemnités allouées aux habitants sinistrés ; nous en avons fait la première application dans l'Emprunt de reconstruction de la *Ville de Reims*.

En outre, nous avons participé au placement des Emprunts de l'*Algérie*, du *Crédit Foncier de France* et de la *Ville de Paris*.

En ce qui concerne les *services d'utilité publique*, nous avons coopéré au placement des Bons Décennaux émis par les Compagnies de chemins de fer du *Nord*, de *Paris à Orléans* et du *Midi*, à la constitution de la *Société des Transports en Commun de la Région Parisienne*, à l'augmentation du capital de la *Compagnie*

*Française des Câbles Télégraphiques* et à la création de la *Compagnie Radio-France*.

Notre intervention en faveur de la *Banque Industrielle de Chine* a été dictée par une préoccupation d'intérêt national. Aux premières nouvelles des difficultés que rencontrait cet Etablissement, le Gouvernement nous a demandé de constituer un Consortium pour éviter les désastreuses conséquences que, selon tous les témoignages, la chute de la Banque Industrielle eût produites sur le crédit de la France en Extrême-Orient.

Bien que ne possédant aucun intérêt dans cet Etablissement, nous n'avons pas hésité un instant à accepter cette mission, conforme d'ailleurs à nos traditions. Les avances du Consortium sont garanties par des hypothèques et nantissements.

Après avoir fait face pendant six mois à d'importants retraits de fonds, la Banque Industrielle de Chine a dû invoquer le bénéfice de la loi sur le règlement transactionnel.

Nous avons eu la satisfaction de constater que, sur la proposition des deux Cabinets qui se sont succédé depuis lors, la Chambre des Députés et le Sénat, à la presque unanimité, se sont prononcés en faveur de l'ouverture de négociations avec le Gouvernement Chinois en vue de sauvegarder les intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient. Il est hautement souhaitable que ces négociations aboutissent au sauvetage de la *Banque Industrielle de Chine*, qui nous paraît encore réalisable.

Nous avons aussi participé, dans le même esprit, au Consortium qui a été constitué pour aider la *Société Centrale des Banques de Province* à sortir de ses difficultés et nous avons accepté, pour le remboursement des avances, les modalités proposées par cet Etablissement.

De concert avec un Groupe de Banques et de commerçants, nous avons constitué la *Caisse de Liquidation des Affaires en Marchandises* qui réalise une amélioration, depuis longtemps réclamée, au fonctionnement de la Bourse de Commerce de Paris.

Nous avons, d'autre part, participé à l'augmentation du capital de la *Société Gaveau et C<sup>ie</sup>*.

L'*Agence Havas* a procédé à l'augmentation de son capital qui a été effectuée avec notre concours et qui a rencontré un brillant succès.

La francisation de la *Banque des Pays Autrichiens*, sa transformation en *Banque des Pays de l'Europe Centrale*, avec Siège social à Paris, la souscription d'actions privilégiées de cet Etablissement pour 60 millions de francs, ont pu être assurées par un Syndicat constitué sous notre direction. Le Gouvernement français a encouragé cette réorganisation qui permet de renforcer l'influence de notre pays dans les diverses parties de l'ancienne Monarchie danubienne, en même temps qu'elle fournit les moyens de régler tout le passif de la succursale de Paris de la *Banque des Pays Autrichiens*. Notre collègue, M. Jules CAMBON, a été désigné comme Président de l'Etablissement reconstitué.

Nous signalerons également la participation que nous avons prise dans le capital de la *Banque Bulgare de Commerce* et dans la réorganisation de la *Banque Générale de Bulgarie*. A cette occasion, nous rappellerons que le service en francs des *Emprunts Bulgares* 1902, 1904 et 1907, émis par nos soins, a été mis à jour et que nous avons négocié un arrangement pour le remboursement échelonné des *Bons Bulgares* placés en France en 1912-1913.

En ce qui concerne les affaires industrielles, nous relèverons les opérations suivantes :

*Industrie Métallurgique* : échange d'actions *Usines Métallurgiques de la Basse-Loire* et d'actions *Forges et Aciéries de Nord et Lorraine* contre des actions *Forges et Aciéries du Nord et de l'Est*, — participation au placement des obligations des *Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt*.

*Industrie Electrique* : réalisation de l'augmentation du capi-

tal de la *Compagnie Générale de Télégraphie sans fil*, — placement des Bons de la *Société Electrique du Nord-Ouest*, — prise d'une participation dans l'augmentation du capital de la *Société Havraise d'Energie Electrique*.

Nous vous signalons l'année dernière la création de la Société des *Constructions Electriques de France* : elle s'est rapidement mise au travail sous l'énergique impulsion de son Président, M. le Général ANTHOINE, et poursuit l'exécution d'importantes commandes pour l'électrification des chemins de fer.

*Industrie Chimique* : augmentation du capital de la *Compagnie Nationale de Matières Colorantes et de Produits Chimiques*, — intervention dans l'augmentation du capital de la *Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques Alais, Froges et Camargue* et de la *Société du Gaz de Paris* et dans l'émission des Bons *Société d'Eclairage, Chauffage et Force Motrice*.

Parmi les *affaires pétrolières* auxquelles nous nous intéressons particulièrement, il convient de citer : le doublement du capital de la *Standard Franco-Américaine* qui, sous l'active direction de M. le Général GASSOUIN, a poursuivi son organisation en France et développé son champ d'action à l'étranger, — le doublement du capital de l'*Omnium International de Pétroles* dont la filiale, la *Colombia*, accroît progressivement sa production, — l'organisation définitive de la *Steaua Française* qui a recueilli la part française dans la majorité des actions *Steaua Romana* ayant jadis appartenu à des Groupes allemands. Cette dernière Société vient d'obtenir la remise d'actifs considérables séquestrés pendant la guerre en divers pays alliés.

Le Parlement a décidé d'établir le régime légal du pétrole sur la base de la liberté commerciale. On ne peut que se féliciter de cette décision qui permet à la concurrence entre les producteurs de jouer au grand bénéfice des consommateurs. Conformément à nos prévisions, l'expérience a immédiatement confirmé les avantages de ce régime.

*Transports* : nous avons participé à l'émission des titres de la *Compagnie de Navigation Sud-Atlantique* (actions nouvelles et Bons décennaux), de la *Compagnie des Chargeurs Réunis* (obligations), des *Docks Frigorifiques du Havre* (obligations), de la *Société Industrielle des Transports Automobiles* (obligations).

Malgré la crise générale, nous avons continué les efforts que nous poursuivons depuis nombre d'années, de concert avec la *Compagnie Générale du Maroc*, pour la mise en valeur du Protectorat. Parmi les entreprises constituées par la Compagnie Générale du Maroc, plusieurs entrent maintenant en fonctionnement dans des conditions favorables. Les autres, plus nouvellement créées, sont encore en voie d'établissement. La Compagnie Générale du Maroc s'applique à favoriser leur mise en route en leur donnant son appui technique et financier.

Nous signalerons particulièrement parmi les opérations relatives au Maroc effectuées en 1921 : la création de la *Compagnie des Chemins de Fer du Maroc*, constituée pour exploiter la concession dont nous vous avons entretenus dans notre dernier Rapport, — l'émission d'obligations de la *Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez* et de la *Compagnie du Port de Fedhala*, — l'augmentation du capital de la *Société Internationale de Régie cointéressée des Tabacs au Maroc*. Nous avons enfin procédé à la constitution du *Syndicat d'Etudes des Forces Hydrauliques au Maroc* qui se donne comme objectif la construction de Centrales permettant l'électrification d'une partie du réseau marocain de Chemins de Fer et la mise à la disposition des industries et du public de l'énergie électrique.

La *Compagnie Générale des Colonies*, créée l'an dernier sur notre initiative et avec les concours puissants que nous vous avons indiqués, a commencé à développer son activité; elle porte ses efforts principalement sur l'outillage général de nos Colonies, lequel est encore tout à fait insuffisant; notamment, elle a pris une part dans les Syndicats d'études relatifs aux *Chemins de Fer*

*du Sud de l'Indo-Chine*, à l'extension des voies ferrées du *Dahomey*, et à l'aménagement des ports de *Dakar* et d'*Alexandrette*.

Nous avons, d'autre part, participé à l'augmentation du capital de la *Banque Française de l'Afrique Equatoriale* et à celle de la *Compagnie Française de Chemins de Fer au Dahomey*.

Vous constaterez, par les chiffres du Bilan et du compte de Profits et Pertes, le développement pris par les opérations de Banque proprement dites; nous avons été par suite amenés à agrandir l'immeuble de notre Siège social depuis longtemps insuffisant. Une provision de 2 millions de francs avait été prévue à cet effet sur les bénéfices de l'année 1920 : nous vous demandons d'affecter un égal montant sur les bénéfices de l'Exercice 1921 : les travaux sont en cours d'exécution.

Notre Succursale de Bruxelles a continué à développer au cours de l'année 1921 ses services de Banque et nous avons lieu d'être satisfaits des résultats qu'elle a obtenus. Le nouvel immeuble et les travaux d'agrandissement en cours dans le bâtiment ancien sont en voie d'achèvement.

La Succursale a procédé, au cours de l'année 1921, de concert avec les autres grands Etablissements belges, à de nombreuses opérations d'émissions de titres, créés principalement par les entreprises électriques et par les charbonnages.

Elle a participé, notamment, à la constitution de la *Société Coopérative d'Avances aux Combattants Belges*, à celle de la *Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances*, aux augmentations de capital de la *Société Nationale de Crédit à l'Industrie* et de la *Société Anonyme des Habitations à Bon Marché de l'Agglomération Bruxelloise*, enfin au placement de l'*Emprunt 5 0/0 pour les Régions dévastées en Belgique*.

Malgré la crise économique traversée par la Suisse et par la Hollande, en raison de leur change élevé qui a entravé l'industrie

et le commerce et réduit les exportations, nos Succursales d'Amsterdam et de Genève et notre Agence de Rotterdam ont obtenu des résultats supérieurs à ceux du dernier Exercice.

En terminant cet exposé de l'activité du Siège social et des Succursales, nous avons le devoir d'exprimer nos sincères remerciements à notre Personnel pour le zèle et le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve.

Le Bilan qui est soumis à votre approbation, se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par Fr. 1.550.871.405,58, faisant ressortir une augmentation de Fr. 126.169.328,09 par rapport au Bilan de l'Exercice précédent qui était lui-même en augmentation de plus d'un demi-milliard sur le Bilan de l'Exercice 1919.

Cette augmentation porte principalement, à l'Actif, sur les Comptes *Espèces en Caisse* (+ Fr. 33.261.434,63), et sur le *Portefeuille-Effets* (Effets sur France et Bons de la Défense Nationale, + Fr. 166.736.709,21, Effets sur Etranger, + Fr. 27.315.416,45) Ces chiffres, compte tenu de la diminution des *Fonds disponibles dans les Banques et Succursales* (— Fr. 36.691.902,40 pour les deux postes), marquent un accroissement de nos disponibilités proportionnel à celui des exigibilités.

Le compte *Reports* présente une diminution (— Fr. 9.726.380,07), résultant de l'état du marché.

Vous remarquerez également l'augmentation des *Avances sur Garanties* (+ Fr. 33.655.596,32) et, par contre, la diminution des *Comptes-Courants débiteurs* (— Fr. 34.317.471,55).

Le compte *Opérations de Change à Terme garanties* s'inscrit, au Passif comme à l'Actif, avec une diminution de Fr. 41.784.180,76.

Le compte *Portefeuille - Titres*, est en diminution de Fr. 12.472.917,95. Il a été établi d'après nos règles d'estimation

traditionnelles. Pour les titres cotés à la Bourse, les estimations ne dépassent pas le cours moyen du mois de Décembre 1921 ou le cours moyen de la dernière Bourse de Décembre lorsqu'il est inférieur au précédent. Nous avons même admis une évaluation moins élevée lorsque cela nous a paru indiqué.

Les *Participations diverses* ne sont en augmentation que de Fr. 2.535.628,67.

Au Passif, indépendamment du *Capital Social* qui est passé de 150 à 200 millions de francs et des *Réserves extraordinaire* (+ Fr. 21.750.000) et *légale* (+ Fr. 1.642.425,51), l'augmentation porte principalement sur le poste *Compte-Courants créditeurs* (+ Fr. 103.053.597,96), démontrant l'accroissement continu de notre clientèle.

Nous passons au compte de *Profits et Pertes* : au débit, le compte des *Frais Généraux* se présente en augmentation de : Fr. 5.380.292,18 : cette augmentation est due principalement à l'accroissement de notre personnel et à d'importants travaux d'aménagement du Siège Social.

Le chapitre *Fonds Publics, Actions et Obligations* n'a produit que Fr. 1.184.280,51, contre Fr. 16.747.418,88, auxquels il s'était élevé en 1920. Cette différence très importante tient à deux causes, toutes deux résultant de la baisse générale des valeurs mobilières pendant l'année 1921 : d'une part, évaluation excessivement prudente des valeurs en raison de la situation du marché et, d'autre part, réalisations moins nombreuses ayant laissé des bénéfices sensiblement inférieurs.

Par contre, il convient de noter le rendement, particulièrement intéressant dans les circonstances actuelles, du compte *Commissions* (+ Fr. 7.599.683,86) ainsi que du compte *Intérêts et Revenus du Portefeuille* (+ Fr. 4.447.385,76) qui reflètent l'activité croissante de votre Société.

En résumé, le Compte de *Profits et Pertes* se traduit (après prélèvement de l'allocation proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur) par un solde créditeur de Fr. 25.763.498 36 sur lequel 5 0/0 sont à affecter à la Réserve légale, soit . Fr. 1.288.174 91

Les 100.000 actions nouvelles ne participent pas aux résultats de l'Exercice 1921 ; le dividende de Fr. 65 par action que nous vous proposons de distribuer ne s'applique qu'aux 300.000 actions anciennes, ce qui absorbera une somme de Fr. 19.500.000 » à laquelle s'ajoute la part de 10 0/0 revenant statutairement au Conseil d'Administration, soit . . . . . Fr. 1.333.333 33

Nous vous demandons de constituer comme l'an dernier, une provision pour constructions nouvelles de . . . . Fr. 2.000.000 » 24.121.508 24

Ces prélèvements effectués, il demeurera un surplus de . . . . . Fr. 1.641.990 12 qui, ajouté au solde reporté de l'Exercice 1920, soit . . . . . Fr. 20.734.786 87 formera un total de . . . . . Fr. 22.376.776 99

à reporter au crédit du Compte *Profits et Pertes* pour l'Exercice 1922.

Nous avons à vous signaler plusieurs modifications survenues dans l'Administration et la Direction de la Banque. M. TURRETTINI nous a adressé, en Janvier dernier, sa démission de

Membre et de Vice-Président de votre Conseil d'Administration. Entré à la Banque de Paris et des Pays-Bas en 1905, comme Directeur, il en a assumé la Direction générale pendant une période de onze ans, dont la fin fut particulièrement difficile, puisqu'elle coïncida avec les années de guerre. Il avait été appelé aux fonctions d'Administrateur et de Vice-Président en 1915. Il nous a fait connaître que son état de santé lui imposait une retraite complète. Nous n'avons pu que nous incliner en raison du motif invoqué, mais nous n'oublierons pas le concours que nous a apporté M. TURRETTINI.

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que, tout récemment, notre collègue, M. Jules CAMBON, a bien voulu accepter les fonctions de Vice-Président.

M. le Comte FOY, désigné comme Administrateur en 1905, avait résigné ses fonctions en 1918, mais avait accepté, sur nos instances, de nous continuer sa collaboration au titre de Censeur. Il vient de nous demander de se retirer définitivement. Nous le prions d'agréer l'expression d'un attachement justifié par une collaboration particulièrement cordiale.

Au début de cette année, nous avons nommé aux fonctions de Directeur-Adjoint M. Adrien JACQUES, précédemment Directeur-Adjoint de la Société Générale, qui nous apportera un utile concours par sa compétence et par son expérience.

Nous avons, en outre, à vous signaler plusieurs changements intervenus dans nos Succursales.

Vous apprendrez avec peine le décès survenu au mois de Décembre, de M. Auguste LÉON, Membre du Comité Consultatif près la Succursale de Bruxelles depuis plus de trente années.

Vous vous joindrez à nous pour exprimer nos condoléances sincères à sa famille. Nous avons appelé M. le Baron de TRAux à siéger dans le Comité Consultatif en remplacement de M. Auguste LÉON.

Nous avons eu aussi à déplorer le décès de M. J.-G. SIEGERS qui, il y a seize ans, avait été nommé Sous-Directeur de la Succursale d'Amsterdam et remplissait les fonctions de Directeur de cette Succursale depuis 1908. Nous avons choisi pour le remplacer dans ce poste M. W. LA GRO, qui a antérieurement occupé les fonctions de Directeur et de Président dans différentes Succursales et Filiales de la Nederlandsche Handel Maatschappij.

M. E. VIDOUDEZ, Directeur-Adjoint de notre Succursale de Genève, en a été promu Directeur.

Nous ne pouvons clore cette Assemblée sans évoquer avec vous les souvenirs qu'appelle le cinquantième anniversaire de la fondation de notre Banque. Sa création en 1872 se lie au mouvement pour le relèvement du pays qui suivit la guerre de 1870. Les éléments qui constituaient la Banque de Paris et la Banque de Crédit et de Dépôts des Pays-Bas fournirent au nouvel Etablissement des concours qui lui permirent d'emblée de jouer un rôle dans les grandes opérations d'emprunts et de crédits ayant pour objet de hâter la libération du territoire. Il put aussi, grâce à ses relations, prendre immédiatement une place importante dans les affaires financières tant françaises qu'internationales. Un travail de créations financières poursuivi pendant un demi-siècle dans tous les pays, a valu à notre Etablissement un prestige et un crédit dont nous avons le droit d'être fiers. Nous nous efforcerons de les conserver, en continuant à adapter nos méthodes aux nécessités du nouvel état de choses né de la grande Guerre.

Qu'il nous soit permis de rendre le témoignage qui leur est dû : à nos Fondateurs et à nos anciens Administrateurs dont l'exemple, transmis d'année en année, est toujours vivant parmi

nous ; à nos Directeurs et à tout notre Personnel, à l'effort desquels est due la prospérité de notre Banque et qui nous demeurent attachés par des liens durables ; enfin, à vous, Messieurs les Actionnaires, qui nous avez toujours soutenus de votre confiance.

Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867, nous vous demandons de renouveler l'autorisation prévue par la Loi pour les opérations qui auraient pu être faites avec notre Etablissement par vos Administrateurs, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés. Il n'a été fait, d'ailleurs, au cours du dernier Exercice, que des opérations courantes avec les Sociétés dont quelques-uns de nos Administrateurs font également partie.

M. G. GRIOLET, élu Administrateur en 1916, arrive à expiration de son mandat. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Faisant usage du droit que lui donne l'article 32 des Statuts, M. G. TEYSSIER, Censeur, s'est adjoint comme Collègue, en remplacement de M. le Comte FOY, M. André SAINT, Chef de la maison SAINT Frères, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer du Nord. La grande situation qu'occupe M. SAINT justifie le choix dont il a été l'objet et auquel, nous en sommes convaincus, vous donnerez votre approbation.

Vous aurez aussi à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de M. TEYSSIER, Censeur sortant et rééligible.

Nous vous soumettrons, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

---

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

---

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée Générale Ordinaire du 12 Avril 1921.

En exécution de ce mandat nous avons pris connaissance des Comptes de l'Exercice 1921 ainsi que du Bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas arrêté au 31 Décembre 1921.

Le total du Bilan qui vous est soumis s'élève	
à.....	Fr. 1.550.871.405,58
contre .....	Fr. 1.424.702.077,49

l'an passé et présente ainsi une augmentation de	Fr. 126.169.328,09
--	--------------------

Les disponibilités immédiates se montent à	Fr. 903.720.561,26
--	--------------------

et sont comprises sous les rubriques suivantes :

1 <sup>o</sup> <i>Espèces en Caisse et à la Banque</i> ..... Fr.	119.413.393,70
2 <sup>o</sup> <i>Fonds disponibles dans les Banques en France et à l'Etranger</i> .....	Fr. 128.530.564,41
3 <sup>o</sup> <i>Portefeuille-Effets et Bons de la Défense Nationale</i> ..... Fr.	601.651.377,02
4 <sup>o</sup> <i>Reports</i> .....	Fr. 23.983.708,57
5 <sup>o</sup> <i>Coupons à encaisser</i> ..... Fr.	30.141.517,56
TOTAL ÉGAL..... Fr.	<u>903.720.561,26</u>

L'importance de ce chiffre qui représente plus de la moitié de la totalité du Bilan ne vous échappera pas, il prouve la grande liquidité des ressources de votre Etablissement.

En outre les *Comptes-Courants débiteurs* qui s'élèvent à..... Fr. 246.912.537,34 seraient pour un montant important d'une prompte réalisation.

Les *Opérations de Change à Terme garanties*.. Fr. 56.862.500, » en diminution de..... Fr. 41.784.180,76 représentent la part prise par la Banque dans les Opérations de Change faites pour faciliter des règlements à l'étranger dans l'intérêt du Trésor Français ; ce compte d'ordre a sa contrepartie au Passif.

Les *Avances sur Garanties* figurent pour.... Fr. 48.371.678,18

Les valeurs possédées par la Banque sont groupées sous la rubrique *Portefeuille-Titres* dont le montant atteint..... Fr. 160.698.766,17 en diminution de..... Fr. 12.472.917,95 sur les chiffres du précédent Bilan.

Le Portefeuille est très divisé : il comprend 52 Fonds d'Etats et 480 natures d'Actions et d'Obligations de Sociétés diverses.

Comme les années précédentes, les titres ont été estimés d'après les cours du 31 Décembre lorsque ces cours sont les plus bas du mois ou d'après la moyenne des cours de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure à la cote du 31 Décembre. L'estimation des titres non cotés nous a paru faite avec prudence.

Les devises et les valeurs exprimées en Monnaies Etrangères ont été évaluées au cours des changes du 31 Décembre.

Les *Participations Diverses* sont portées pour Fr. 81.448.621,51 et comprennent 97 affaires différentes.

Ces chapitres ont fait l'objet d'importants amortissements.

Les *Comptes Divers*..... Fr. 20.664.327,16 comprennent, outre les avances consenties au fisc et à recouvrer lors du paiement du dividende, un certain nombre de comptes d'ordre ayant leur contrepartie au passif.

Les *Immeubles* figurent, après amortissement de Fr. 6.299.513,83 pour ..... Fr. 16.056.014,27 en augmentation de Fr. 729.431,78 par suite de l'acquisition, au cours de l'Exercice, d'un immeuble destiné à loger les services de l'Agence de *Rotterdam* et d'un autre immeuble, sis à Paris, rue Guillaume-Tell, contigu à celui qui appartient déjà à votre Société, rue Laugier, et qui abrite les archives de la Banque.

Au *Passif*, le *Capital* figure pour Fr. 200 millions par suite de l'augmentation de 50 millions à laquelle votre Conseil a procédé à la fin de l'Exercice 1921.

En regard de ce Capital de Fr. 200 millions, les Réserves sociales se montent à..... Fr. 158.479.059,52 et sont groupées sous les rubriques suivantes :

1<sup>o</sup> *Réserve Extraordinaire* (Primes sur actions émises en augmentation de Capital)..... Fr. 113.000.000 »

Le montant de la prime sur les actions nouvelles, moins les frais d'émission, a été porté à ce compte.

2<sup>o</sup> *Réserve Légale*..... Fr. 12.344.465,70  
 augmentée de la somme de Fr. 1.642.425,51 qui a été attribuée à ce compte par l'Assemblée Générale ordinaire du 12 Avril 1921.

3<sup>o</sup> *Fonds de Prévoyance* (y compris la part appartenant aux Administrateurs en exercice) ..... Fr. 12.399.806,95  
 auxquels il convient d'ajouter le report à nouveau de l'Exercice précédent ..... Fr. 20.734.786,87

TOTAL..... Fr. 158.479.059,52

En outre, votre Conseil vous proposera de doter la réserve légale d'une somme de..... Fr. 1.288.174,91 représentant 5 % du bénéfice net de l'Exercice 1921.

Et d'ajouter au report à nouveau une somme de..... Fr. 1.641.990,12

Ce qui porterait l'ensemble des Réserves à Fr. 161.409.224,55

Les autres comptes du *Passif* comprennent les engagements de la Banque vis à vis des tiers. Vous noterez à ce sujet l'augmentation importante des *Comptes-Courants créditeurs* qui ont passé de..... Fr. 892.447.046,36 à ..... Fr. 995.500.644,32 témoignant ainsi de la grande activité des Services de Banque.

Les *Comptes Divers* se montent à..... Fr. 36.713.115,26 Ils contiennent des comptes d'ordre, des provisions diverses et un certain nombre de comptes ne rentrant dans aucune des autres rubriques du Bilan.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au Crédit de ce compte les *Commissions* ont produit..... Fr. 12.288.006,05  
 contre Fr. 4.688.322,19. l'an dernier.

Les *Intérêts et Revenus du Portefeuille*.... Fr. 27.138.317,19  
 au lieu de Fr. 22.690.931,43.

Les *Succursales* ..... Fr. 4.852.603,79  
 contre Fr. 3.974.060,56, témoignant ainsi d'une progression très intéressante; par contre les bénéfices des *Fonds Publics, Actions et Obligations* n'ont donné que..... Fr. 1.184.280,51  
 au lieu de Fr. 16.747.418,88 en 1920.

Les *Reports* qui n'ont produit que..... Fr. 546.048,12  
 contre Fr. 1.704.770,12.

Le total des *Profits* s'établit ainsi à..... Fr. 46.009.255,66  
 en diminution de Fr. 3.796.247,52. Au Débit les *Frais Généraux* se montent à Fr. 17.758.711,85 en augmentation de Fr. 5.380.292,18.

Le développement des affaires de Banque nécessite en effet un personnel plus nombreux, de ce fait l'annuité pour la *Dotation des Retraites et de la Caisse de Prévoyance pour le Personnel* a dû être augmentée et les charges de toute sorte, résultant aussi bien des impôts que de l'entretien des immeubles, ont subi une majoration importante.

Enfin, l'Allocation Proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris et dans les Succursales représente Fr. 2.487.045,45.

En résumé le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de Fr. 25.763.498,36, inférieur de Fr. 7.085.011,80 à celui de l'exercice précédent.

Etant donné les difficultés de toute nature au milieu desquelles s'est déroulé l'Exercice 1921, ces résultats vous paraîtront sans doute satisfaisants, car les ressources nouvelles mises à la disposition de votre Conseil n'ont guère pu influencer les résultats de l'Exercice, cette augmentation de Capital n'ayant été réalisée qu'à la fin de 1921.

Votre Conseil vous propose de répartir comme suit les bénéfices de l'Exercice :

1 <sup>o</sup> A la Réserve Légale.....	Fr.	1.288.174,91
2 <sup>o</sup> Aux Actions : 65 francs par titre soit 13 % du capital nominal.....	Fr.	19.500.000, »
3 <sup>o</sup> Au Conseil d'Administration.....	Fr.	1.333.333,33
4 <sup>o</sup> A la Provision pour Constructions nouvelles.	Fr.	2 000.000, »
ENSEMBLE.....	Fr.	24.121.508,24

Il resterait ainsi une somme de.....	Fr.	1.641.990,12
qui viendrait s'ajouter au Solde de l'Exercice 1920 et porterait le report à nouveau à.....	Fr.	22.376.776,99

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver ces Comptes et de voter cette répartition tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 7 Mars 1922.

Les Commissaires,

Signé: Comte DE LYROT, R. SAUTTER.

## RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 28 MARS 1922

### Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1921, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration,

Et fixe à 65 francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 5 Avril prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale réélit :

M. G. GRIOLET, Administrateur.

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale,

Confirme la nomination, faite à titre provisoire (art. 32 des Statuts), de M. A. SAINT, comme Censeur.

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale réélit :

M. G. TEYSSIER, Censeur.

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale,

Donne aux Administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 pour les opérations qu'ils ont pu faire avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale nomme :

MM. R. SAUTTER et le Comte DE LYROT,

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée Générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1922, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son Collègue pour une cause quelconque,

Et fixe à cinq mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

**COMPTES**  
**de l'Exercice 1921**

---

## BILAN GÉNÉRAL au 31 DÉCEMBRE 1921

### ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque..... Fr.	104.506.252,42	14.907.141,28	119.413.393,70
Fonds disponibles dans les			
{ Banques en France et à l'Étranger.	75.557.027,46	29.586.133,68	105.143.161,14
{ Succursales.....	23.387.403,27	» »	23.387.403,27
Portefeuille-Effets			
{ France et Bons de la Défense Nationale	527.990.477,53	428.274,12	528.418.751,65
{ Étranger .....	2.151.232,65	71.081.392,72	73.232.625,37
Reports .....	6.301.163,75	17.682.544,82	23.983.708,57
Portefeuille-Titres .....	138.746.146,74	21.952.619,43	160.698.766,17
Participations diverses .....	70.160.318,16	11.288.303,35	81.448.621,51
Avances sur garanties .....	38.589.512 »	9.782.166,18	48.371.678,18
Succursales.....			
{ Comptes fixes.....	8.000.000 »	» »	16.136.399,69
{ Comptes-courants .....	8.136.399,69	» »	
Comptes-courants débiteurs.....	188.305.826,19	58.606.711,15	246.912.537,34
Coupons à encaisser.....	26.964.228,52	3.177.289,04	30.141.517,56
Opérations de change à terme garanties.....	56.862.500 »	» »	56.862.500 »
Comptes divers .....	6.193.427,99	14.470.899,17	20.664.327,16
Immeubles de la Société. Fr. 20.929.166,30			
A déduire Amortissements..... 6.299.513,83			
	14.629.652,47	1.426.361,80	16.056.014,27
Fr.	1.296.481.568,84	254.389.836,74	1.550.871.405,58

### PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital Social .....	200.000.000 »	» »	200.000.000 »
Réserve extraordinaire .....	113.000.000 »	» »	113.000.000 »
(Primes sur Actions émises en augmentation du Capital).			
Réserve légale.....	12.344.465,70	» »	12.344.465,70
Fonds de Prévoyance			
{ Appartenant aux Actionnaires.....	12.147.565,85	» »	12.399.806,95
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice	252.241,10	» »	
Effets à payer .....	14.187.399,41	20.799.573,65	34.986.973,06
Succursales..			
{ Comptes fixes .....	» »	8.000.000 »	39.523.802,96
{ Comptes-courants.....	» »	31.523.802,96	
Comptes-courants créditeurs .....	821.419.332,24	174.081.312,08	995.500.644,32
Dotations en faveur du Personnel (compte ancien) .....	3.041.812,10	» »	3.041.812,10
Opérations de change à terme garanties.....	56.862.500 »	» »	56.862.500 »
Comptes divers.....	21.580.571 »	15.132.544,26	36.713.115,26
Profits et Pertes. — Report de l'exercice 1920.	20.734.786,87	» »	20.734.786,87
Profits et Pertes. — Exercice 1921.....	20.910.894,57	4.852.603,79	25.763.498,36
Fr.....	1.296.481.568,84	254.389.836,74	1.550.871.405,58



RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

<b>Bénéfice net de l'Exercice 1921</b>		Fr.
Réserve légale		25.763.498,36
		1.288.174,91
SOLDE reporté de l'Exercice 1920		Fr. 24.475.323,45
		Fr. 20.734.786,87
		Fr. 45.210.110,32
A répartir :		
Aux Actionnaires	Intérêts à 5 %	Fr. 7.500.000 »
	Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 13.333.333 33	12.000.000 »
Ensemble <b>Soixante-Cinq Francs</b> par Action sur les 300.000 Actions. Fr. 19 500.000 »		
	Au Conseil d'Administration : 10 % sur Fr. 13.333 333 33	1.333.333 33
		Fr. 20.833.333 33
	Provision pour Constructions nouvelles	2.000.000 »
	SOLDE à reporter au Crédit du Compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1922	Fr. 22.833.333,33
		22.376.776,99

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

## SUCCURSALES ET AGENCE

### COMITÉS CONSULTATIFS

### DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

#### AMSTERDAM

MM. E. D. VAN WALRÉE.  
C. H. GUÉPIN.  
M. P. VÔUTE, JUNIOR.

#### Succursale d'Amsterdam :

DIRECTEUR . . . . . M. W. LA GRO.  
SOUS-DIRECTEUR . . . M. M. H. GODSCHALK.  
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. J. B. HERT.  
L. E. VOORZANGER.  
H. A. EISMA.

#### Agence de Rotterdam :

DIRECTEUR . . . . . M. D. J. TIJSSENS.  
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. G. KOUWENAAR.  
L. GREVENGOED.

#### BRUXELLES

MM. JULES JADOT.  
A. CALLENS.  
L. VAN DE PUT.  
H. de TRAUX de WARDIN.

#### Succursale de Bruxelles :

DIRECTEUR GÉNÉRAL M. H. URBAN.  
DIRECTEUR . . . . . M. J. MOISE.  
DIRECTEUR-ADJOINT. M. G. VAN DEN BERGHE.  
SOUS-DIRECTEURS. . . { MM. ROBERT DE BAUER.  
A. ORTMANS.  
E. BASTADY.  
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. L. ARTAN de SAINT MARTIN.  
F. HERBO.

#### GENÈVE . . .

MM. A. CHENEVIÈRE.  
G. PICTET.  
A. ROCH.  
E. SAUTTER.

#### Succursale de Genève :

DIRECTEUR . . . . . M. EDOUARD VIDOUDEZ.  
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. A. BOURU.  
E. HONEGGER.  
H. FLAMAND.

